

Extrait du livre des délibérations du conseil municipal du procès-verbal de la séance ordinaire dûment convoquée et tenue le lundi 15 mai 2023, à 19 h

Étaient présents, sous la présidence du maire, monsieur Gilles Boucher et en présence de la directrice générale, madame Julie Forgues, et de la greffière, madame Judith Saint-Louis et formant quorum, les conseiller(ère)s suivant(e)s :

monsieur Raymond Saint-Aubin monsieur Michaël Vangansbeck, madame Johanne Lepage

madame Joan Raymond, monsieur Daniel Beaudoin, et monsieur Alexandre Morin.

Résolution # 9239-05-2023

ADOPTION DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX CHEMINS PRIVÉS OUVERTS AU PUBLIC # 177A-2023.

ATTENDU la résolution # 8678-07-2022 prise le 18 juillet 2022 par laquelle le conseil adoptait la Politique d'aide à l'entretien des chemins privés ouverts au public # 177-2022 ;

ATTENDU les dispositions des articles 4(8), 85, 90 et 91 de la Loi sur les compétences municipales en matière d'aide financière ;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la modification de ladite politique pour certains ajustements aux points 6.4 à 6.6;

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil adopte la Politique d'aide à l'entretien des chemins privés # 177A-2023 telle que formulée dans sa version du 11 mai 2023, laquelle abroge et remplace la politique # 177-2022.

QUE les dépenses inhérentes à cette politique soit imputable au poste budgétaire # 02-32000-970.

Copie authentifiée

Par: Sutten Saintheur:

88, chemin Masson Lac-Masson (Québec) JOT 1L0
Tél.: 450 228-2543 | Téléc.: 450 228-4008 | Courriel: greffe@lacmasson.com